

MANDAT ASILE

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 6 JUILLET 2007

L'Institution prend acte, avec beaucoup de tristesse, de la décision du Conseil d'Etat de rompre un lien quasi historique entre l'Association cantonale de la Croix-Rouge (CRF) et l'Etat de Fribourg. Le canton a en effet préféré confier l'accueil et l'encadrement des requérants d'asile à ORS SA, une entreprise privée domiciliée à Zurich.

La CRF était l'une des dernières organisations humanitaires en Suisse à prendre en charge un tel mandat. Il est vrai que l'asile et la migration représentent de nos jours une tâche publique importante et sont devenus un enjeu politique et économique.

Nous respectons le travail et l'évaluation des experts ainsi que le choix de l'Autorité cantonale. Sous réserve d'un avis contraire du Comité directeur, nous ne ferons pas recours contre cette décision.

Concernant l'évaluation des offres, nous constatons entre autres que la masse salariale a fortement pesé dans la balance. Dans notre offre, nous avons pourtant évalué au plus juste les besoins en ressources humaines. Ceux-ci reposent sur la réalité des tâches à accomplir, selon notre conception de l'accueil des personnes exilées.

Cette décision est naturellement lourde de conséquences pour la Croix-Rouge fribourgeoise puisque l'année prochaine, nous n'accueillerons plus les requérants d'asile confiés au canton de Fribourg. Nous avons pris à cœur cette mission depuis 1983. La confiance accordée pendant ces vingt-quatre ans a honoré le Comité, la direction et le personnel. L'humanité est l'un des sept principes du Mouvement Croix-Rouge. Prévenir et alléger les souffrances des hommes, protéger la vie et la santé, faire respecter la personne humaine, favoriser la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples, c'est dans ce sens que nous avons œuvré.

Près de soixante personnes travaillent actuellement à la division Requérants d'asile de la Croix-Rouge fribourgeoise. Tout sera mis en œuvre pour les aider à se réinsérer professionnellement.

Après la déception et la conscience qu'une page se tourne dans l'histoire de notre Institution, il va falloir faire face à des changements importants. La division Requérants d'asile ne représente qu'une partie des activités de la Croix-Rouge fribourgeoise, laquelle pourra accentuer ses efforts dans les autres services :

- Formation des auxiliaires de santé Croix-Rouge
- Formation à l'animation et accompagnement des personnes âgées
- Formation des baby-sitters
- Prévention et promotion de la santé / cours à la population / puériculture et conseils aux parents / programme Fourchette verte
- Aide aux proches
- Garde d'enfants à domicile / *Chaperon Rouge*
- Service de Baby-sitting
- Ventes d'habits de seconde-main / *Boutiques Zig Zag*
- Service des lits électriques
- Service d'alarme pour personnes âgées
- Ecoute et aide individuelle
- Cours de langue aux migrants et activités d'intégration
- Activités de la Croix-Rouge Jeunesse
- Service de transport bénévole
- Services des visites à domicile aux personnes âgées
- Activités sociales diverses et ponctuelles (vente du mimosa, Club voyage, pour les personnes âgées, yoga, etc).

Cette journée marquera les mémoires et l'histoire de la Croix-Rouge fribourgeoise. Le monde change et l'Institution doit s'y adapter.

A cet instant, notre pensée va à tous nos collaborateurs qui se sont dévoués à la cause humanitaire. Nous souhaitons à nos successeurs d'avoir autant de plaisir et de cœur à remplir cette mission.

Fribourg, le 6 juillet 2007

Charles Dewarrat
Directeur Croix-Rouge fribourgeoise

Tél. 026 347 39 43

www.croix-rouge-fr.ch